

Assemblée Générale de l'AFPCN 4 JUILLET 2013

En l'absence de Michel COQUELIN représentant de l'UNALCI au Conseil d'Administration de l'AFPCN et de J.AVRILLON, son suppléant, un membre du Conseil d'Administration (Françoise PITON) a représenté l'UNALCI lors de l'Assemblée Générale de l'AFPCN du 4 juillet 2013 et a rédigé ce bref compte rendu.

Christian KERT député des Bouches du Rhône, président du COPRNM et président de l'AFPCN, a ouvert la séance mais n'a pu assister à la réunion qui s'est tenue sous la présidence de Madame Marie-France BEAUFILS, sénateur maire de St Pierre des Corps et en présence de Monsieur JACQUET directeur de la DGRM qui a prononcé quelques mots d'introduction où il a indiqué notamment que 2013 était une année charnière puisque doit s'y définir la stratégie nationale pour l'application de la directive inondations qui sera proposée à la concertation d'ici 2 à 3 mois.

Après l'approbation du compte-rendu de l'AG 2011 Monsieur Henri LEGRAND a commenté le rapport d'activité 2012.

Pour le résumer très succinctement les activités de l'AFPCN se sont organisées selon 3 axes :

1. Contribution à la gouvernance des risques :

Participation au COPRNM et à la CMI, participation à la mise en place de l'Observatoire National des Risques Naturels Majeurs et organisation du Comité de Utilisateurs.

Participation aux premières assises sur les risques naturels à Bordeaux (19 et 20/01/2012)

Rencontre sur le thème des Plans Communaux de sauvegarde dans la région de Vosges

2. Travaux du Conseil Scientifique

Autour de 4 grands thèmes

- Changement climatique
- Anthropologie et biologie des désastres
- Economie des risques
- Management des risques et sciences de la décision

3. Coopération internationale

Rapports sur une analyse comparative des retours d'expériences dans le cadre du réseau européen des plateformes

Mise en place du comité international du COPRNM

Programme Catastrophes et Droits de l'Homme(CADHOM)

A la suite de cet exposé Monsieur RIOU représentant un groupe d'associations de la région du Mans a fait remarquer que ce rapport d'activité est riche et intéressant mais que du point de vue des associations de sinistrés il manque un axe qui concernerait l'efficacité sur le terrain On parle beaucoup de vulnérabilité et de résilience mais le volet réduction de l'aléa est négligé.

Monsieur Henri LEGRAND expose les projets pour 2013 (déjà en partie réalisés) de la façon suivante :

Objectif Valoriser la capacité de faire travailler ensemble diverses parties prenantes

Formalisation On distingue des actions structurantes correspondant à des engagements pris et des actions thématiques

Méthode Désignation d'un pilote pour coordonner chaque action dans une enveloppe prévisionnelle. Appel à la participation des membres. Adaptation en cours de réalisation

Les actions structurantes

- **ONRN** organisation du comité d'Utilisateurs
- **COPRNM** en attente de renouvellement
- **CMI**
- **CADHOM**
- **Développement des échanges au sein de l'AFPCN**
Refonte du site permettant les questions des membres de l'AFPCN et la publication de documents
- **Préparation des assises Risques Majeurs 2 et 3 décembre**
- **Rencontre sur les PCS** dans la région de Nancy

Les actions thématiques

- **Vulnérabilité et résilience**
En collaboration avec FFSA et Sénat 10 et 11 octobre
- **Incertitude et décision**
- **Expertise et décision**
- **Retour d'expérience pour les petits évènements**
- **Vieillesse de la population et risques**
- **Pédagogie des risques (avec association « la main à la Pâte »)**
- **Communication et nouvelles technologies**

A la suite de cet exposé Françoise PITON est intervenue au nom de l'UNALCI par la remarque suivante :

Les thèmes de réflexion choisis par l'AFPCN sont intéressants mais pour les associations de sinistrés ils sont très loin du concret. Il faudrait introduire des réflexions sur des thèmes plus proches du vécu des populations.

Par exemple il serait possible d'engager une réflexion sur certains travaux de protection qui sont actuellement en situation de blocage : ils ont fait l'objet d'études préalables longues et coûteuses, ils ont un financement mais ils rencontrent des oppositions ou bien se heurtent à l'inertie et ne se réalisent pas.

Nous pouvons en fournir plusieurs exemples : travaux prévus à l'embouchure de la rivière ARGENS, ouvrages de protection en amont de l'Oise....

Comment faire prévaloir la protection des populations ?

Comment montrer l'intérêt économique de la limitation des dommages ?

Madame BEAUFILS souligne la difficulté et la complexité de ces dossiers. Madame BIDAULT (CEPRI) se demande si un tel sujet peut être abordé par l'AFPCN.

Mais cette suggestion est reprise par Monsieur NUSSBAUM (MRN) qui envisage de patronner une thèse sur un sujet voisin et qui se mettra en contact avec l'UNALCI.

Monsieur RIOU (association de la région du Mans) revient sur le fait que l'on parle beaucoup de résilience, qu'on accorde à juste titre une grande importance à la qualité de l'eau ou à la préservation des milieux aquatiques mais qu'on oublie trop souvent la protection des habitants.

Le rapport financier fait apparaître que le budget de l'AFPCN est en équilibre et permet l'embauche de 2 collaborateurs permanents.

La réunion s'est terminée par un exposé sur la communication par Madame Valérie NOVEMBER qui a été écourtée du fait de l'horaire très contraint dans les locaux de l'Assemblée Nationale.

Pour conclure sur cette réunion, il est primordial que UNALCI France Inondations soit présente au sein de l'AFPCN et intervienne activement pour y défendre la cause des victimes des inondations en exigeant que la prise en compte des populations soit la priorité car le risque inondation représente avant tout un enjeu humain que rien ne saurait surpasser.